

5537-ANHEE, le 18 octobre 2005

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège Echevinal le 12 octobre 2005. Annexe à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article 97 de la nouvelle loi communale et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 29 juin 1995, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 27 octobre prochain, à la demande de Madame V. GILLES et de Monsieur O. CARLY, Conseillers Communaux :

Après le point n° 10 en séance publique

- **Asbl Maretret Animation**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 27 octobre 2005.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE